

**MAIRIE
DE
VAUJANY**

11, route de la Cour Basse
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95
Télécopie 04 76 80 78 37



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE**

**REGIE DE RECETTES « ENCAISSEMENT DES
RECETTES DES CARTES DE LOISIRS ET VENTE
DE PRODUITS AU SEIN DE L'OFFICE DE
TOURISME DE VAUJANY » : NOMINATION DES
MANDATAIRES**

Le Maire de la Commune de Vaujany,

Vu la délibération en date du 30 décembre 2005 autorisant la création d'une régie pour l'encaissement des recettes des cartes loisirs et de la vente de produits au sein de l'Office Municipal de Tourisme ;

Vu l'arrêté n° 06-01 en date du 4 janvier 2006 instituant une régie pour l'encaissement des recettes des cartes loisirs et vente de produits ;

Vu l'arrêté n°2015-20-R de nomination du régisseur;

Vu la nécessité de modifier l'arrêté 2015-21-R du 26/06/2015 ;

Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 25 février 2020,

Vu l'avis conforme du Régisseur Titulaire,

Vu l'avis conforme du Mandataire suppléant,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Rachel AUBONNET est nommée mandataire de la régie de recette des cartes loisirs et vente de produits divers au sein de l'Office de Tourisme Municipal, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituées comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal ;

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait à Vaujany, le 25 février 2020

Le Maire

Monsieur Yves GENEVOIS



Le Régisseur

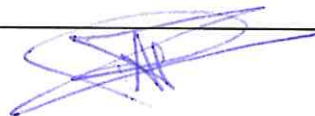
Le Mandataire Suppléant



Madame Florence BASSET

M. Pierre-André FERRARI

Le Mandataire



Madame Rachel AUBONNET



Transmis en Préfecture le : 12/03/2020

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa notification.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **VAUJANY MAIRIE**

Utilisateur : **VERNEY Sophie**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2020_10_R
Date de la décision:	2020-02-25 00:00:00+01
Objet:	Régie de recettes "Encaissement des recettes des cartes de loisirs et vente de produits au sein de l'office de tourisme de Vaujany" : nomination des mandataires
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique:	038-213805278-20200225-2020_10_R-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213805278-20200225-2020_10_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	1026
nom de original:		
Arrêté 2020-10-R.pdf	application/pdf	344450
nom de métier:		
99_AR-038-213805278-20200225-2020_10_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	344450

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 mars 2020 à 09h15min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 mars 2020 à 09h15min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 mars 2020 à 09h16min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 mars 2020 à 09h16min55s	Reçu par le MI le 2020-03-12

